

29 brumaire an II (19 novembre 1793).

*Société des Jacobins de Ville Affranchie.*

Un secrétaire a fait lecture d'une lettre de la femme de Chinard, cet artiste avili qui a fait servir l'art à outrager la nature ; la société a réclamé l'ordre du jour.

Montpellier, 22 frimaire an II (12 décembre 1793).

Boisset, représentant du peuple, écrit à ses collègues en mission à Lyon, pour réclamer la mise en liberté de Chinard :

« Les arts sont faits pour embellir le triomphe de la Liberté, et lorsque l'homme de génie a contribué à en transmettre à la postérité les traits, l'homme qui pense doit chercher à le caresser ; en conséquence, je viens vous demander de donner la liberté au citoyen Chinard, sculpteur célèbre qui fut persécuté à Rome pour avoir créé dans le séjour du fanatisme et de l'erreur un monument qui devait contribuer à les anéantir ; je demande en outre que vous veuillez (*sic*) me l'envoyer ici où ses talents me deviennent nécessaires.

« L'esprit public est excellent, et bientôt Montpellier sera l'émule de Paris. Je chauffe par des tableaux patriotiques cet élan, et pour le porter au plus haut période où le génie de l'indépendance puisse atteindre, j'ai besoin du secours des arts.

« Salut et fraternité.

« Signé : Boisset. »

Au bas est écrit : « Renvoyé à la Commission révolutionnaire pour y faire droit. »